

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

009-2023 Modification de la délibération n° 230-2022 portant création d'un poste non permanent d'agent administratif à temps non complet (24h00) au sein du service commun « ressources administratives »

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°230-2022 du 20 décembre 2022 Service commun « ressources administratives » : création d'un poste non permanent d'agent administratif à temps non complet pour 24 heures hebdomadaires réparties de la manière suivante :

- 12h00 pour la Commune de Les Pilles ;
- 08h00 pour la Commune de Condorcet ;
- 04h00 pour la Commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas ;

Considérant une modification du besoin entre les communes et à la demande de ces dernières, les 24 heures hebdomadaires du poste se répartissent désormais de la manière suivante :

- 12h00 pour la Commune de Les Pilles ;
- 12h00 pour la Commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas ;

Considérant que la modification de la quotité horaire de travail répartie entre les communes est sans impact sur la quotité horaire globale du poste ;

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver, à compter du 1^{er} février 2023, la nouvelle répartition du temps de travail du poste entre les deux communes adhérentes au service commun.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la modification de la délibération n°230-2022 portant, à partir du 1^{er} février 2023, sur la nouvelle répartition du temps de travail du poste (24 heures hebdomadaires) entre les deux communes adhérentes au service commun de la manière suivante : 12h00 pour la Commune de Les Pilles et 12h00 pour la Commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :